

Convocation : 02/10/2004

Affichage : 14/10/2004

**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal
du Samedi 9 octobre 2004**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf MICHEL Sylvie.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Lotissement Champonot
Réseaux secs - Attribution du marché

Le Maire rend compte à l'assemblée que la commission d'ouverture des plis a examiné les différentes offres reçues le vendredi 1^{er} octobre et a porté son choix sur l'entreprise mieux-disante : SBM.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- confirme ce choix à l'unanimité, pour un montant ht de 88 071,49 €,
- mandate le Maire pour la signature du marché correspondant et de toutes pièces s'y rapportant.

2. Mise à disposition de données géographiques
Convention avec le Département

Le Maire expose que, dans le cadre de la révision du PLU, le Conseil Général propose à la commune la mise à disposition gratuite de deux fonds géographiques départementaux de référence : Scan 25 et Bd-Ortho, acquis auprès de l'Institut géographique national.

Cette mise à disposition est soumise à la signature d'une convention avec le Département ayant pour but d'encadrer les usages et les limites d'utilisation de ces données.

Après lecture du projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte sa signature et mandate le Maire à cet effet.

3. Construction Périscolaire
Autorisation de construction

Vu le projet de construction périscolaire présenté à l'assemblée par Michel Labourier, Président du Sivos, et l'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le syndicat scolaire Henri Lamarche à édifier une structure à usage périscolaire sur le terrain communal sis 33 grande rue (emplacement du préfabriqué) - issue de la parcelle AB 90. La surface réservée à cet effet s'élève à 1006 m².

4. Syndicat des Eaux de Saint-Hilaire
Nouveaux Statuts

Le Maire soumet à l'assemblée le projet actualisant les statuts du Syndicat de Saint-Hilaire qui a une compétence globale en matière d'alimentation en eau potable et regroupe 12 communes : Breconchaux – La Bretenière – L'Ecouvotte – Fourbanne – Grosbois – Le Puy – Roulans – Saint-Hilaire – Sechin – Val de Roulans – Vennans et Villers-Grelot.

Après lecture du projet, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité les nouveaux statuts présentés.
- confirme la désignation des délégués roulanais appelés à siéger au sein du comité syndical comme suit (2 titulaires et 1 suppléant) :

Titulaires : GARNIER André – PAUTHIER Michel
Suppléant : DUBOIS Hervé

5. Destination des Coupes 2005

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2005 les destinations suivantes :

Vente aux adjudications générales

Coupes feuillues :

Vente de futaies affouagères : Parcelles 2 – 11 – 17 – 34 – 35

Délais d'abattage : 15 Janvier 2006

6. Projet de marché hebdomadaire

Le Maire évoque son intention de mettre en place un marché hebdomadaire avec vente de fruits et légumes, pain, vêtements éventuellement et sollicite l'avis du conseil municipal à ce sujet.

L'assemblée émet un avis très favorable, précise sa préférence pour une mise en place le samedi matin, et confie au Maire le soin de contacter les différents commerçants susceptibles de s'y installer.

7. Zone d'activité économique de Roulans

Pré-étude d'un schéma d'aménagement

Le Maire rend compte à l'Assemblée que les membres de la Communauté de communes (CCVA), réunis le 28 septembre dernier, ont accepté la prise en charge de la pré-étude d'aménagement nécessaire à l'intégration dans le PLU de la future zone d'activité roulanaise, déclarée d'intérêt communautaire.

Cette pré-étude permettra de définir et d'inclure les différentes servitudes de cette zone située au nord du village (Contournement, pipe-line, emprise des 75 mètres, RD 352 de Roulans à Vennans).